

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvie Boucher

<https://www.cadre21.org/membres/d7f4582155e13fe16e741d0f>

Date d'obtention : 2021-12-02 20:50:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode concertée qui vise à intervenir rapidement en utilisant la trousse qui a pour objectif de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime et toute personne impliquée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va baliser mes interventions, permettre une meilleur concertation et réduire les délais de traitement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En fait en aucun temps je vais chercher à regarder les images. Je vais compléter la grille d'évaluation afin de déterminer la nature des images et /ou vidéo. Il est important de conserver le lien de confiance avec l'étudiant. Finalement je vais utiliser la trousse sexto pour une intervention efficace permettant que la situation ne prenne plus d'ampleur. Faire en sorte que l'étudiant soit à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence en utilisant notre protocole.